

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **29 novembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 novembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Eric LAZARD, Victoria CÉSAR, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Victoria CÉSAR), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Michaël RAFFORT, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	14
Suffrages exprimés	15
Vote pour	15
Vote contre	0

Versement d'une subvention à Méribel Tourisme dans le cadre de la célébration des 30 ans des Jeux olympiques

DÉLIBÉRATION N° 149/2022

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

L'article L 133-8 du code du tourisme stipule que « le budget et les comptes de l'office du tourisme « Méribel Tourisme », délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ».

La subvention de l'office du tourisme a été validée lors du Conseil municipal du 29 mars 2022.

Le montant total de subvention pour Méribel Tourisme inscrit au budget prévisionnel de la commune s'élève à 2 923 000€.

A l'occasion des 30 ans des Jeux olympiques, Méribel Tourisme a proposé un programme spécifique, et notamment :

- des expositions ;
- cérémonie d'ouverture à la Chaudanne ;
- fête du four des Allues sur le thème des JO ;
- grande journée de commémoration à la Chaudanne ;
- remake de la finale Canada-URSS en hockey sur glace.

Le montant total de ce programme « 30 ans des JO » s'élève à 36 080 € avec une subvention de 6 500€ de la part de la Région et du Département.

Aussi, Méribel Tourisme a sollicité la Commune pour le financement du solde de cette opération spéciale. La Commission permanente du 24 janvier 2022 avait validé le principe du versement d'une subvention de 29 580€.

- Vu l'article L.133-8 et suivants du Code du tourisme,
- Vu le budget prévisionnel 2022 soumis par Méribel Tourisme,
- Vu l'avis de la Commission permanente du 24 janvier 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention communale de 29 580€ à Méribel Tourisme pour financer le programme spécifique lié aux célébrations des 30 ans des Jeux Olympiques.
- PRÉCISE que le budget est prévu sur l'article 657364 du BP 2022.

Transmission : service finances

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

